

ARRETÉ N° 160-2026

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
MADAME PAULINE MONNET,
ADJOINTE
AUX FINANCES, A LA COMPTABILITÉ ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Pauline MONNET, Adjointe au Maire,

VU l'arrêté n° 82-2026 du 8 avril 2026 donnant délégation de fonctions et de signature à Madame Pauline MONNET,

VU la délibération n° 1-II-2026 en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT qu'une bonne administration communale rend nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser les actes dont la signature est déléguée, par voie de décision en la forme administrative et/ou par voie d'arrêté, par le Maire, à Madame Pauline MONNET,

ARRETE

ARTICLE 1er

Depuis le 21 mars 2026, Madame Pauline MONNET, Adjointe au Maire, est déléguée pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi, **les fonctions relatives aux finances, à la comptabilité et aux ressources humaines.**

ARTICLE 2

Le présent arrêté a pour objectif de préciser les actes que Madame Pauline MONNET est autorisée à signer, sous ma responsabilité et ma surveillance en rapport avec les délégations mentionnées à l'article 1er.

ARTICLE 3

Madame Pauline MONNET est autorisée, par voie de décision, par délégation du Maire suite à la délibération portant délégation d'attribution du Conseil municipal à signer :

- En matière de marchés publics de fourniture et/ou de service relatif aux finances, à la comptabilité et aux ressources humaines :
 - Les actes relatifs à leur exécution financière ;
- Les bons de commandes dans les domaines des finances, comptabilité et ressources humaines dans la limite de 1 000,00 euros TTC par bon de commande ;

ARTICLE 4

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

Berger
Levrault

ID : 013-211301197-20260623-A_160_2026-AR

Madame Pauline MONNET est autorisée, par voie d'arrêté, par délégation propre au Maire à signer :

- En matière de marchés publics de fourniture et/ou de service relatif aux finances, à la comptabilité et aux ressources humaines :
 - Les actes relatifs à leur exécution administrative ;
- En matière de finances :
 - Les bordereaux de titres et mandats de paiement, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement y compris ceux relatifs au CCAS ;
 - Les certifications d'exactitude des pièces justificatives de titres et mandats tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement y compris ceux relatifs au CCAS ;
 - Les états divers relatifs aux finances (états d'acomptes pour subventions notamment) ;
 - Les certificats administratifs relatifs aux finances (annulation de titres ou mandats, compléments de pièces justificatives exigées par le comptable public) tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement y compris ceux relatifs au CCAS ;
 - Les désignations de régisseurs et de mandataires pour les régies créées.
- En matière de ressources humaines :
 - Les états divers et attestations sur l'honneur en matière de ressources humaines (compte épargne temps, attestation employeur, déclaration aux assurances, etc.)
 - Les réponses au recours gracieux en matière de recrutement par voie de nomination ou de contrat, de renouvellement de période d'essai ou de stage ou de contrat et de prolongation de contrat, de stage et de refus de titularisation ;

ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 23 juin 2026

Le Maire,



Nicolas BOULAND

Spécimen de la signature
de Madame Pauline MONNET